



Initiative  
Cacao et  
Forêts

# RAPPORT ANNUEL INITIATIVE CACAO ET FORÊTS

CÔTE D'IVOIRE 2022

# TABLE DES MATIÈRES

Index des sigles et abréviations	4
Déclarations liminaires	
Mot du Ministre des Eaux et Forêts	6
Mot de Chris Vincent, Président de la World Cocoa Foundation	7
Mot de Daan Wensing, PDG de IDH	8
RÉSUMÉ	10
INTRODUCTION À L'INITIATIVE CACAO & FORÊTS	12
RESULTATS CHIFFRÉS DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS EN 2022	14
PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022	16
PROTECTION ET RESTAURATION DES FORETS	18
Tendances de la déforestation, basées sur la surveillance par satellite	20
Système National de suivi des forêts et d'alerte précoce de déforestation	21
Élaboration et application de politiques publiques en matière de gestion forestière	22
Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable	22
Investissements paysagers : partenariats public-privé	22
RÉDUCTION DES ÉMISSIONS	23
PRODUCTION DURABLE, AGROFORESTERIE ET TRAÇABILITE	24
Production durable et agroforesterie	26
Politiques agroforestières : La Norme ARS 1000 pour le cacao durable	26
Contribution du Conseil Café-Cacao à la reforestation en Côte d'Ivoire	27
Traçabilité	27
ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET INCLUSION SOCIALE	28
GOUVERNANCE DE L'ICF EN 2022	30
Rappel des principales décisions du Comité de Pilotage	30
Echanges Ghana-Côte d'Ivoire	30
Participation de l'ICF à la COP 27	32
Stratégie de communication	33
PRIORITES DE L'ICF POUR L'ANNEE 2023	34
CONCLUSION	35

# INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AFOR</b>	Agence Foncière Rurale
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus
<b>ARSO</b>	L'Organisation Régionale Africaine de Normalisation
<b>AVEC</b>	Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits
<b>BSSI</b>	Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
<b>BPA</b>	Bonnes Pratiques Agricoles
<b>CAC</b>	Cadre d'Action Commune
<b>CNCD</b>	Comité National pour le Cacao Durable
<b>CNS</b>	Conseil National de Sécurité
<b>CNRA</b>	Centre National de Recherche Agronomique
<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>FACI</b>	Forces Armées de Côte d'Ivoire
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FC</b>	Forêt Classée
<b>FLEGT</b>	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
<b>GCF</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GT</b>	Groupes thématiques
<b>ICF</b>	Initiative Cacao & Forêts
<b>ICRAF</b>	World Agroforestry Institute
<b>IDEF</b>	Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt
<b>IDH</b>	The Sustainable Trade Initiative
<b>MEMINADER</b>	Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MINEF</b>	Ministère des Eaux et Forêts
<b>MPD</b>	Ministère du Plan et du Développement
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OIPR</b>	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PRE</b>	Programme de Réduction des Émissions
<b>PIF</b>	Projet d'Investissement Forestier
<b>PROMIRE</b>	Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RDUE</b>	Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne
<b>REDD+</b>	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>SCOLUR-CI</b>	Mise à l'échelle des Systèmes alimentaires à base de Cacao, des innovations transformatrices en matière d'utilisation et de restauration des terres en Côte d'Ivoire
<b>SEP REDD+</b>	Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+
<b>SNCD</b>	Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable
<b>SODEFOR</b>	Société de Développement des Forêts
<b>SPREF</b>	Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
<b>WCF</b>	World Cocoa Foundation/ Fondation mondiale du cacao
<b>WRI</b>	World Resource Institute





### Laurent TCHAGBA

Mot du Ministre des Eaux et Forêts, Président du Comité de Pilotage de l'Initiative Cacao et Forêts

Au dernier Comité de Pilotage de l'Initiative Cacao et Forêts tenu en décembre 2022, le plan d'action 2022-2025 de l'Initiative a été validé. Il vise non seulement à consolider les acquis de la phase pilote 2018-2020, mais également à accroître l'impact des actions initiées, avec pour défi majeur la mobilisation des ressources financières requises pour la mise en œuvre réussie de l'Initiative Cacao et Forêts.

Par ailleurs, la mise en place du Système National Unifié de traçabilité du cacao et du système national de surveillance des forêts et d'alerte précoce de la déforestation, assortis d'un mécanisme de suivi et de vérification sont des défis qui sont relevés et qui doivent impérativement être objet de travail.

En effet, dans notre élan, s'alignent les exigences de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation importée qui de plus, nous montrent l'utilité de régler au plus vite les défis déjà identifiés auxquels nos actions et engagements militent en faveur de leur résolution totale. Il s'agit dès lors d'un défi impératif à relever, eu égard aux pressions

de plus en plus exigeantes des consommateurs de cacao et de la société civile en ce qui concerne la traçabilité des produits agricoles et forestiers exportés. Fort heureusement, les premiers résultats de la collaboration entre les signataires de l'Initiative Cacao et Forêts sont encourageants.

Toutefois, J'encourage toutes les parties prenantes de l'Initiative Cacao et Forêts sans distinction aucune (WCF, IDH, Compagnies du cacao et du chocolat...) à conjuguer leurs efforts mutuellement, aux côtés du Gouvernement Ivoirien et des partenaires techniques et financiers, en vue de promouvoir une économie cacaoyère durable, respectueuse de l'environnement et qui préserve le patrimoine forestier, à travers la mise en œuvre réussie du plan d'action 2022-2025 de l'ICF.



### Chris Vincent

Président de la World Cocoa Foundation

La World Cocoa Foundation (WCF), représentant ses membres de l'industrie mondiale du cacao et du chocolat, félicite chaleureusement le gouvernement de Côte d'Ivoire pour ses progrès et ses réalisations dans le cadre de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF).

Depuis le lancement de l'ICF en 2017, le gouvernement de Côte d'Ivoire, sous le leadership du Ministère des Eaux et Forêts, a enregistré des progrès remarquables, en développant des partenariats et en coordonnant les efforts de collaboration des principales parties prenantes dans le pays. Le gouvernement continue de renforcer ses engagements dans la concrétisation des objectifs de l'ICF, notamment, à travers l'adoption d'une politique forestière favorable à la participation du secteur privé dans les actions de conservation et de restauration des forêts et le développement de systèmes nationaux de traçabilité et de surveillance par satellite de la couverture forestière. Nous remercions tous les partenaires gouvernementaux de leur soutien pour la transparence de l'ICF avec la publication de ce rapport d'activité 2022.

Au cours de l'année écoulée, les entreprises ont également continué à faire des progrès significatifs dans leurs investissements pour lutter contre la déforestation liée au cacao et restaurer les paysages dégradés. Pour n'en citer que quelques-uns, les entreprises ont, en 2022 :

- Procédé à la cartographie de 567 264 exploitations agricoles et atteint 85 % de traçabilité dans leurs chaînes d'approvisionnement directes ;
- Contribué à la transformation de 191,040 ha de parcelles de cacao en parcelles agroforestières ;
- Formé 402 090 agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles, y compris 232 199 agriculteurs sur la cacaoculture climatique intelligente.

Le succès et le développement de partenariats que nous avons obtenus au cours des cinq premières années de l'ICF seront la base de la phase 2 courante de l'Initiative, qui doit permettre d'accroître et d'accélérer l'impact sur le terrain. Afin d'atteindre notre but d'éliminer la déforestation associée à la production du cacao et de restaurer les forêts dégradées, nous nous concentrons sur le renforcement de la collaboration, en vue d'une action collective dans les paysages prioritaires, axée sur la conservation et la restauration des forêts. A cet effet, l'année dernière, nous avons travaillé avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour identifier ces paysages prioritaires et, en déployant des processus multipartites, nous œuvrons actuellement à développer les plans de gestion des premiers paysages prioritaires, dans le but de démarrer l'action collective en 2023.

Pour réaliser notre vision d'un secteur du cacao sans déforestation, la collaboration et les partenariats seront essentiels et nous sommes impatients de rendre compte des progrès réalisés dans ces paysages prioritaires l'année prochaine.



**Daan Wensing**

PDG de IDH

Au cours de l'année 2022, l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) est entrée dans une seconde phase de mise en œuvre pour accroître son impact par l'engagement de tous. IDH est partenaire de cette initiative depuis le début, rassemblant les parties prenantes sur ce chemin vers la zéro déforestation et la restauration des forêts dans les chaînes de valeur du cacao. Nos efforts conjoints ont permis d'obtenir des résultats majeurs en matière de politiques forestières, de traçabilité et d'agroforesterie, mais il est clairement apparu qu'une continuité de ces efforts est nécessaire pour obtenir l'impact recherché par les signataires. La déforestation en Côte d'Ivoire continue et ce, indépendamment de la contribution exacte du cacao à celle-ci : cette tendance doit être inversée. Pour ce faire, tous les acteurs doivent se mobiliser. En termes de mobilisation des ressources, de mise en œuvre des plans et d'avancement du partenariat public-privé.

Partant de ce principe, les membres du Comité de Pilotage de l'ICF en Côte d'Ivoire se sont accordés sur les priorités clés qui permettront aux signataires de se concentrer sur les domaines à améliorer afin d'agir plus efficacement. La période de mise en œuvre de la deuxième phase a été fixée de 2022 à 2025, période au cours de laquelle les signataires de l'ICF se sont engagés à investir collectivement dans l'approche paysagère. Ils maintiendront un niveau élevé d'ambition pour atteindre une production durable de cacao en adéquation avec la préservation des forêts.

Les activités de l'ICF s'alignent sur les plans et politiques nationaux existants en matière de protection des forêts, de sorte que les activités des secteurs public et privé s'harmonisent. En 2022, nous avons constaté un renforcement de l'action collective sur tous les fronts. Il s'agit notamment de la collaboration pour promouvoir les pratiques agroforestières, trouver des solutions face aux

défis fonciers pour les producteurs de cacao, mais aussi de l'engagement paysager dans les zones d'intervention des forêts, parcs et réserves sélectionnés.

Pour faire passer l'ICF au niveau supérieur, nous pensons que des investissements supplémentaires sont nécessaires en s'appuyant sur le financement mixte des paysages et en tirant parti des investissements dans le domaine du carbone. Des politiques publiques adéquates sont ainsi nécessaires afin de guider et faciliter ces investissements. À ce titre, IDH milite en faveur de la mise en œuvre des projets dans les paysages prioritaires identifiés : Bossématié, Cavally, Mabi-Yaya, Mont Peko, Tamin et Yapô-Abbé. Symbole de ce partenariat public-privé que représente l'ICF, ces projets serviront de base pour la concrétisation de cette approche collective, participative et concertée pour une pratique durable de la cacaoculture.

Les développements internationaux tels que l'adoption de la norme régionale africaine pour le cacao durable et le déploiement du règlement européen sur la déforestation, ainsi que la stratégie nationale de cacao durable développée par le gouvernement ivoirien, sont également au centre des priorités de l'Initiative Cacao et Forêts. En tant qu'IDH, nous continuerons à jouer notre rôle dans la facilitation des dialogues politiques.

Alors que nous nous efforçons de placer les personnes, la planète et le progrès au cœur des échanges commerciaux, nous pensons qu'avec ces mesures, la phase 2 de l'ICF continuera à avoir un impact par le biais d'une action collaborative. Nous espérons que cette période sera productive et que les signataires investiront dans la production durable de cacao tout en préservant les forêts et la faune en Côte d'Ivoire.



## RÉSUMÉ

Le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) vise à mettre fin à la déforestation associée à la production du cacao et à promouvoir la protection et la restauration des forêts. Les réalisations 2022 des parties prenantes ont permis d'enregistrer des progrès importants sur les trois piliers de l'initiative. Ainsi, dans le domaine de la protection et de la restauration des forêts, des protocoles d'accords ont été signés par le MINEF avec le secteur privé, majoritairement des entreprises signataires de l'ICF, pour la conservation, la restauration et la gestion durable de 4 FC. Au niveau de la production durable et amélioration des revenus des producteurs, les entreprises ont atteint une traçabilité effective de 85% du cacao sourcé de manière directe. Quant à l'inclusion sociale et l'engagement communautaire, 108 065 femmes et jeunes ont pu bénéficier d'appui à des projets. Le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) vise à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la protection et la restauration des forêts au sein de la filière cacao. Les réalisations de l'initiative à la suite du précédent rapport ont adressé les piliers clés que sont la protection et la restauration des forêts avec la signature d'accord pour la conservation de 4 FC, la production durable et l'amélioration des revenus des producteurs avec une traçabilité effective de 85% du cacao sourcé de manière directe et l'inclusion sociale et l'engagement communautaire avec 108 065 femmes et jeunes bénéficiaires d'appui à des projets. En 2022, année de transition de l'initiative, un nouveau plan d'actions triennal a été élaboré. Il s'inspire des succès et des difficultés rencontrées pendant la phase pilote. Huit résultats sont attendus à l'issue de sa mise en œuvre. Ce plan met l'accent sur :

- la promotion de l'action collective pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts et paysages prioritaires ;
- le renforcement de la gouvernance de l'initiative.

Toutefois, certains défis ont été identifiés et restent encore à relever, notamment : l'augmentation des investissements du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour la protection et la restauration des forêts, la mise en place du

système national unifié de traçabilité du cacao, l'opérationnalisation du système national de surveillance des forêts et la mobilisation effective de ressources financières pour le financement des activités de l'initiative. Le déploiement de la Stratégie Nationale pour le Cacao Durable (SNCD) a permis d'initier des actions importantes devant à terme permettre au pays de se doter d'outils efficaces pour la surveillance des forêts. Dans cette perspective, en mars 2022, deux avancées importantes ont été obtenues : la carte d'occupation du sol à l'année de référence 2020 et le cahier des charges du système national de suivi des forêts. La SNCD vient renforcer les actions prises par le gouvernement dans le cadre de l'ICF et constitue un important levier d'optimisation des impacts de l'ICF en faveur de la production du cacao sans déforestation, par la création de synergies et la mutualisation et la mobilisation de ressources nouvelles.

Par ailleurs, les interactions entre le public et le privé créées dans le cadre du partenariat public-privé de l'ICF ont permis d'aboutir à la signature de plusieurs conventions. Elles sont essentiellement axées sur la réduction des émissions, la restauration et la conservation des forêts et aussi la création de sanctuaires de primates et chimpanzés.

Au titre des actions en lien avec la production durable, l'agroforesterie et la traçabilité, les efforts conjugués du MINEF, du CCC et du secteur privé ont favorisé l'accroissement des superficies agroforestières. Dans le cadre de l'ICF, la Côte d'Ivoire a entamé la mise en place d'un système national de traçabilité unifié conduit par le Conseil du Café-Cacao conforme aux exigences de la nouvelle réglementation européenne (RDUE).

En vue des prochaines échéances, l'ICF prévoit de renforcer les actions concrètes sur le terrain, en mobilisant les financements nécessaires pour l'opérationnalisation du système national d'alertes précoces et de suivi de la déforestation, et en finalisant le montage des projets d'investissements collectifs dans les paysages de la Réserve Naturelle de Bossématié et de la forêt classée de Yapo Abbé.



## Introduction: Qu'est-ce que l'Initiative Cacao et Forêts ?

Depuis son indépendance, le développement économique de la Côte d'Ivoire s'est basé principalement sur l'agriculture, notamment sur la pratique de la cacaoculture. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, est le principal moteur de la croissance économique du pays. Il contribue à environ 15 % de son PIB et plus de 40 % de ses recettes d'exportation.

Cette croissance économique s'est faite au détriment du patrimoine forestier du pays. Ainsi, la forêt primaire du pays a été progressivement transformée en une mosaïque de forêts secondaires, de plantations de cultures de rente, de cultures vivrières et de terres en friche. La couverture forestière est passée de 16 millions d'hectares en 1960 à 7,9 millions d'hectares en 1990, à 3,4 millions d'hectares en 2015 et à 2,97 millions d'hectares en 2020. Une perte du couvert forestier de plus de 75%, dont plus de la moitié au cours des 30 dernières années.

La cacaoculture est considérée comme l'une des causes majeures de la dégradation des forêts ivoiriennes. Afin de renverser la tendance de la déforestation causée par la cacaoculture, les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana et une trentaine d'entreprises du secteur du cacao (représentant 85 % du commerce mondial du cacao) et du chocolat ont signé le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF), en novembre 2017, en marge de la COP 23, à Bonn (en Allemagne).

Le Cadre d'Action Commune (CAC) de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) vise à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la

protection et la restauration des forêts au sein de la filière cacao. Il définit des engagements de base, des actions majeures, des mesures vérifiables et des objectifs, assortis d'un calendrier de mise en œuvre, pour une chaîne d'approvisionnement exempte de déforestation et qui favorise la protection de la forêt.

Le CAC de l'ICF en Côte d'Ivoire comporte huit engagements principaux, à savoir :

1. Interdire et prévenir les activités de la filière du cacao qui causent ou contribuent à la poursuite de la déforestation ou dégradation des Parcs Nationaux et Réserves, Forêts Classées et forêts du domaine forestier protégé (domaine rural) ;
2. Respecter les droits des producteurs de cacao, en particulier au travers de l'identification et la réduction des risques sociaux et de la mise en œuvre progressive des actions afin de minimiser les impacts préjudiciables potentiels sur les aspects sociaux et économiques ;
3. Promouvoir la restauration efficace et la conservation sur le long terme des parcs nationaux et réserves ainsi que des forêts classées ;
4. Renforcer la cartographie de la chaîne d'approvisionnement, avec pour objectif final l'obtention d'une traçabilité totale jusqu'au niveau de la plantation ;
5. Mettre en œuvre des actions tangibles et objectifs assortis de délais précis sur la base de données fiables, de

méthodologies robustes et crédibles, de consultations de parties prenantes et d'un calendrier réaliste ;

6. Mettre en œuvre les actions adoptées dans le contexte d'une approche territoriale plus vaste, en créant des liens forts avec des initiatives similaires sur d'autres productions agricoles, et en s'alignant pleinement sur la stratégie nationale REDD+ et les autres stratégies et plans nationaux pertinents.
7. Travailler de concert à la mise en œuvre des actions du Cadre ainsi qu'à la mobilisation des ressources financières et de l'expertise technique requises, entre autres via un processus d'engagement continu des parties prenantes autour d'un dialogue sur les questions clés, le développement d'un plan efficace de mise en œuvre, et les actions conjointes de partage des enseignements et des connaissances afin de renforcer les capacités institutionnelles ; et
8. Fournir un suivi et un reporting efficaces sur les progrès réalisés au niveau des engagements et actions afin d'assurer transparence et responsabilité.

En 2018, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et ses partenaires de l'industrie du cacao ont traduit les engagements du CAC en un plan de mise en œuvre couvrant une période de trois ans (2018-2020), appelée phase pilote. Au terme de cette phase pilote, des résultats satisfaisants ont été enregistrés parmi lesquels :

- La réforme du cadre législatif et réglementaire du secteur forestier avec

l'adoption du nouveau code forestier, le 23 juillet 2019 ;

- Le renforcement de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement ;
- La promotion de l'agroforesterie ;
- Le lancement du projet de mise en place d'un système national unifié de traçabilité du cacao ;
- L'adoption d'un système satellitaire de surveillance des forêts dans le cadre de l'ICF.

Ces résultats ont été obtenus d'une part, grâce à la collaboration et la concertation entre les institutions publiques concernées et, d'autre part, entre les acteurs des secteurs public et privé.

Toutefois, certains défis ont été identifiés et restent encore à relever, notamment : l'augmentation des investissements du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour la protection et la restauration des forêts, avec la mise en place du système national unifié de traçabilité du cacao, l'opérationnalisation du système national de surveillance des forêts et la mobilisation effective de ressources financières pour le financement des activités de l'initiative.

Les signataires du CAC de l'ICF ont ensemble décidé de la mise en œuvre d'une seconde phase de cette initiative à travers l'adoption d'un plan d'actions couvrant la période 2022-2025.

## RESULTATS CHIFFRÉS DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS EN 2022



### Protection et restauration des forêts



**89,783 Ha**  
de forêts restaurées



**04**

Protocoles d'accord de partenariat public-privé sont signés pour la conservation et la restauration des forêts classées (Dassioko, Haut-Sassandra, Gorké et Goudi).



### Production durable et amélioration des revenus des producteurs



**336 347 Ha**  
de parcelles agroforestières de cacao sont en développement.



**9 400 386**  
plants distribués aux producteurs de cacao.



**85%**  
du cacao sourcé de manière directe est traçable de la plantation au premier point d'achat.



**257 425**  
producteurs sensibilisés sur le nouveau code forestier, l'application de la loi, la protection et la restauration des forêts.



**23 155**  
producteurs bénéficient d'un paiement pour services environnementaux.



**891 714**  
producteurs formés sur le nouveau code forestier, l'application de la loi, la protection et la restauration des forêts, sur le cacao climato-intelligent et sur les bonnes pratiques agricoles



**150 878**  
producteurs inscrits à des produits et services financiers formels avec le soutien des entreprises.



### Inclusion sociale et engagement communautaire



**15 576**  
personnes (15 - 35 ans) ayant bénéficié de projets axés sur les jeunes



**81 628**  
personnes ont bénéficié d'appui pour des activités génératrices de revenus



**6 395**  
associations de crédit et d'épargne sont mises en place et bénéficient à 162 936 personnes.



**92 489**  
femmes ayant bénéficié d'appui pour leur autonomisation.



**416**  
communautés ayant un programme de restauration et de protection des forêts.

**A NOTER :** L'année 2022 a été une année transitoire pour l'ICF en Côte d'Ivoire. Une partie importante de l'année a été consacrée à faire le point sur la phase pilote de 2018 à 2020, à identifier les succès et les difficultés rencontrées pendant la phase pilote, puis à les prendre en compte pour l'élaboration du nouveau plan d'actions, qui met l'accent sur la promotion de l'action collective pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts et paysages prioritaires.

# PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022

Au-delà des activités habituelles des partenaires de l'ICF, présentées ci-dessous et ayant contribué à générer des progrès pour chacun des piliers de l'ICF (voir section précédente), les partenaires de l'ICF ont conduit des réflexions et analyses, ayant permis de fixer les bases pour une initiative « orientée vers plus d'actions de terrain ». Ces activités ont conduit aux réalisations ci-dessous, déterminantes pour orienter la seconde phase de l'initiative.

## Sélection de forêts classées, parcs et réserves choisis comme paysages prioritaires pour la mise en œuvre d'investissements collectifs.

Lors de la première phase de l'ICF (2018-2020), cinq régions prioritaires ont été sélectionnées pour la conduite des activités, sur la base de critères liés à la préservation des forêts, la production de cacao et la densité de population. Ce sont : le Guémon, le Cavally, la Nawa, San Pedro et La Mé. Des projets ont été menés dans ces régions par les différents partenaires avec des approches différenciées, ayant conduit à des résultats plus ou moins effectifs.

L'évaluation effectuée à la fin de la première phase ayant permis d'identifier la nécessité d'actions concertées collectives (des parties prenantes issues du secteur public, privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers) pour générer le maximum d'impact, six (06) forêts classées, parcs et réserves ont été sélectionnés pour focaliser l'action de l'ICF au cours de la seconde phase, notamment :

Parcs et Réserves		Forêts classées	
1	Parc National du Mont. Péko (34 000 ha)	Région du Guémon	1 Forêt classée de Tamin (24 934 ha)
2	Réserve naturelle de Bossématié (21 550 ha)	Région de l'Indénié Djuablin	2 Forêt classée de Yapo Abbé (24 592 ha)
3	Réserve naturelle de Mabi-Yaya (61 282 ha)	Région de La Mé	3 Forêt classée de Cavally (64 200 ha)

La sélection de ces paysages, validés par le Comité de Pilotage de l'ICF lors de sa réunion de décembre 2022, s'est appuyée sur des critères tels que :

- **La position géographique par rapport aux principales zones de production du cacao :** les paysages sélectionnés sont localisés dans les régions qui contribuent principalement à la production de cacao en Côte d'Ivoire.
- **Le niveau de conservation :** la priorité a été accordée aux forêts classées de catégorie 1 & 2 (c'est-à-dire ayant un niveau de conservation supérieur à 50%) et aux parcs aux réserves, pour favoriser la protection des principales reliques de forêts primaires dans le pays.
- **Le risque de déforestation :** les paysages sélectionnés étant les plus exposés en termes de risque de déforestation.
- **La connexion avec les programmes/activités en cours.**

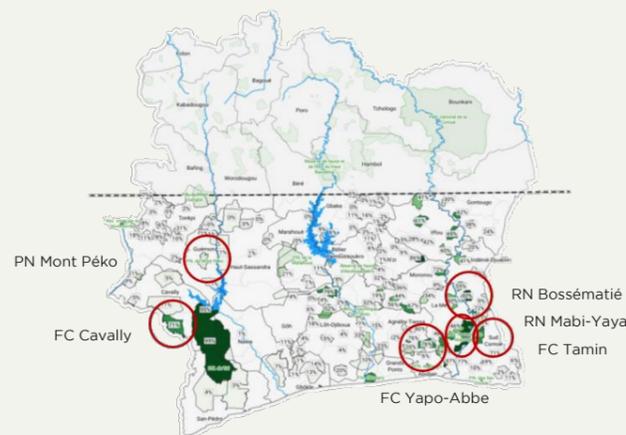


Figure 1. Les six forêts, parcs et réserves présélectionnés pour la seconde phase de l'ICF

La seconde phase sera dédiée à mobiliser des investissements collectifs au sein de ces zones prioritaires selon l'approche paysage.

## Validation du plan d'action 2022-2025 et lancement de la phase II de l'ICF

Après une phase pilote relative réussie entre 2018 et 2020, l'année 2022 a servi à faire le point de l'ICF et d'identifier une nouvelle ligne directrice pour guider l'action des partenaires pour les trois prochaines années. Le plan d'action 2022-2025 a été élaboré à travers une approche inclusive et collaborative. Il est centré autour des trois (3) piliers clés de l'ICF, à savoir :



Sous chaque axe, le plan comporte des objectifs et des activités, tels que présentés ci-dessous

### Renforcement de la gouvernance de l'ICF

Conscients de l'importance d'une gouvernance renforcée pour une mise en œuvre réussie de la seconde phase de l'ICF (2022-2025), les partenaires ont convenu de certains changements permettant de rendre l'ICF plus inclusive et plus efficace, notamment :

1. Un projet de modification de l'arrêté portant création du COFIL de l'ICF, avec une meilleure répartition des prérogatives entre les organes de gestion de l'initiative, a été validée.
2. L'Unité de Coordination Projets de l'ICF au sein du MINEF est opérationnelle.
3. Le Secrétariat Permanent a été renforcé par de nouveaux membres, représentants des organisations, parties prenantes importantes pour l'implémentation de l'ICF, telles que : le Conseil du Café-Cacao, le Ministère Ivoirien de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et la Fondation Mondiale du Cacao.

Protection et Restauration des forêts	Participation des communautés et inclusion sociale
<p><b>Résultat 1:</b> Des Projets/programmes de protection et de restauration sont développés pour des investissements collectifs des parties prenantes dans les FC/P&amp;R et paysages sélectionnés.</p> <p><b>Résultat 2:</b> Le système de surveillance satellitaire (IMAGES) pour l'ICF est opérationnalisé.</p>	<p><b>Résultat 7:</b> Des actions de sensibilisations et d'engagement communautaires sont intégrées dans chacun des projets mis en œuvre pour renforcer la participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des projets de l'ICF.</p> <p><b>Résultat 8:</b> La communication relative aux activités de l'ICF est renforcée, notamment vis-à-vis des populations concernées, pour un meilleur engagement communautaire et plus d'inclusion sociale.</p> <p><b>Résultat 9:</b> Des actions visant à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs dans les zones de mise en œuvre des activités de l'ICF sont intégrées à chaque projet et font l'objet de suivi &amp; évaluation.</p>
Production durable et sources de revenus pour les producteurs	
<p><b>Résultat 3:</b> Un système national de traçabilité unifié est mis en place.</p> <p><b>Résultat 4:</b> Des projets d'agroforesterie sont mis en œuvre.</p> <p><b>Résultat 5:</b> La collaboration des acteurs pour la promotion de l'agroforesterie est renforcée</p> <p><b>Résultats 6:</b> Des Projets/programmes de production durable incluant des activités liées à la sécurisation foncière et à l'amélioration des revenus des producteurs sont développés.</p>	

Figure 2. Résumé des principaux résultats définis dans le plan d'action 2022-2025 (extrait du plan d'action 2022-2025, p.9)



# Protection et Restauration Des Forets



## Tendances de la déforestation, basées sur la surveillance par satellite

A NOTER : Les tendances présentées ci-dessus ont été élaborées sur la base de l'outil IMAGES, identifié en 2019 comme outil de suivi de la déforestation pour l'ICF en Côte d'Ivoire. Depuis 2021, la Côte d'Ivoire a entrepris de mettre en place un système national de suivi de la déforestation. Ce système national, dont les travaux préliminaires ont été entamés avec l'appui de l'ICF, devrait être disponible à l'horizon 2024. Dans l'attente, le Comité de Pilotage de l'ICF a validé l'utilisation d'IMAGES comme outil provisoire, en attendant que le système national soit rendu disponible. Il est prévu à cet effet en 2023, des missions terrains de validation/vérification des données collectées dans le cadre des alertes de déforestation.

Après un net recul de la déforestation observé depuis 2019 (47 000 ha de perte de 2019 à 2020 et 26 000 ha de perte de forêt en 2021), l'année 2022 a été marquée par une remontée des tendances (62 000 ha de perte enregistrée), telle que présentée sur la carte ci-dessous. Les causes profondes de cette résurgence de la déforestation en Côte d'Ivoire, malgré les actions menées, sont encore à l'étude pour donner lieu à une action ciblée.

Dans l'attente, face à cette situation, les partenaires ont renforcé leurs actions en 2022. Plusieurs actions de sensibilisation et de reboisement ont été menées sous le leadership du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Ainsi, en 2022, le MINEF a procédé au reboisement de 52 174 hectares (ha) de parcelles. Ces efforts ont été combinés à ceux du secteur privé, notamment : la restauration en zone rurale de 1,885 ha de forêts, la restauration de 35 562 ha de réserves forestières et forêts classées et la formation de 257 425 producteurs sur le nouveau code forestier, l'application de la loi, la protection et la restauration des forêts.

Par ailleurs, pour renforcer l'impact de leurs actions, les partenaires de l'ICF ont décidé de privilégier une approche collective et orientée vers les paysages pour la seconde phase de l'ICF.

## Système National de suivi des forêts et d'alerte précoce de déforestation

La Côte d'Ivoire s'est engagée activement dans la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture en général et à la cacaoculture en particulier. Pour orienter les actions menées dans ce sens, il est indispensable de disposer de données fiables sur l'évolution du couvert forestier et d'alertes de déforestation en temps réel permettant d'orienter les actions terrains.

C'est dans ce sens, que l'Etat ivoirien a entrepris de mettre en place un « système national de suivi des forêts et d'alerte précoce de la déforestation ». Dans le cadre de la conception et du développement de ce système, un groupe de travail interministériel, composé des ministères et structures concernés par la thématique de la déforestation en Côte d'Ivoire (MINEF - ICF, Ministère du Plan et du Développement, MEMINADER, MINEDD, BNETD), présidé par le Directeur de Cabinet du ministre des Eaux et Forêts, a été mis en place en 2022. Ces travaux sont menés avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne (UE) et de l'assistance technique de l'Institut Européen des Forêts (EFI) et en consultation avec le secteur privé.

L'objectif majeur de ce système est de soutenir une agriculture durable en Côte d'Ivoire. Il s'inscrit en droite ligne de la préparation de la Côte d'Ivoire à l'implémentation de la nouvelle réglementation de l'UE contre la déforestation importée (RDUE). Ainsi, l'année de référence identifiée pour la carte des sols qui servira de base aux analyses est l'année 2020, année limite pour la RDUE.

Deux indicateurs clés de la préparation à la mise en œuvre de la RDUE ont été définis et sont attendus pour le courant de l'année 2023 : la carte d'occupation des sols à l'année de référence 2020 et le cahier des charges du système national de suivi des forêts.

Afin de réaliser la carte d'occupation des sols, des missions de collecte de données de terrains se sont déroulées dans le courant de l'année 2022 pour la première phase. Ces données ont été recueillies en vue de finaliser la carte avec plusieurs innovations permettant de l'adapter aux besoins de la nouvelle

réglementation de l'Union Européenne sur la déforestation importée, à ceux de l'agriculture durable en général et de la Stratégie Nationale Cacao Durable en particulier.

En ce qui concerne l'élaboration du cahier des charges du système, les consultations des acteurs, y compris les entreprises signataires de l'ICF, ont été achevées et la version provisoire du cahier des charges avec les caractéristiques du système, incluant l'alerte précoce, a été transmise pour observations aux parties prenantes.

Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre de la préparation des entreprises à se conformer à la RDUE. Des échanges sont prévus sur la question de l'interopérabilité entre les différents systèmes de surveillance satellitaire et de traçabilité du cacao. Le système national de suivi des forêts servira à tous les acteurs public, privé et de la société civile.

## Élaboration et application de politiques publiques en matière de gestion forestière

En plus des actions de sensibilisation et de reforestation, le MINEF a mis l'accent sur l'élaboration et la divulgation de politiques pouvant contribuer à une meilleure protection des forêts.

Ainsi, dans le courant 2022, deux (2) projets d'arrêtés ont été entamés.

- Projet d'Arrêté portant institution de documents de collecte de données et de circulation des produits issus de l'exploitation forestière. Ce règlement permettra d'appuyer la lutte contre l'exploitation illégale des produits forestiers, à travers un suivi strict et un contrôle de la circulation de ces produits. Pour ce faire, des documents de collecte de données d'exploitation et des documents de circulation des produits seront faits de sorte à faciliter la vérification de la légalité et la traçabilité des produits forestiers exploités.
- Projet d'Arrêté portant organisation, composition, attribution et fonctionnement du comité d'analyse et de suivi des rapports d'observation indépendante : il permettra d'améliorer la gouvernance forestière en

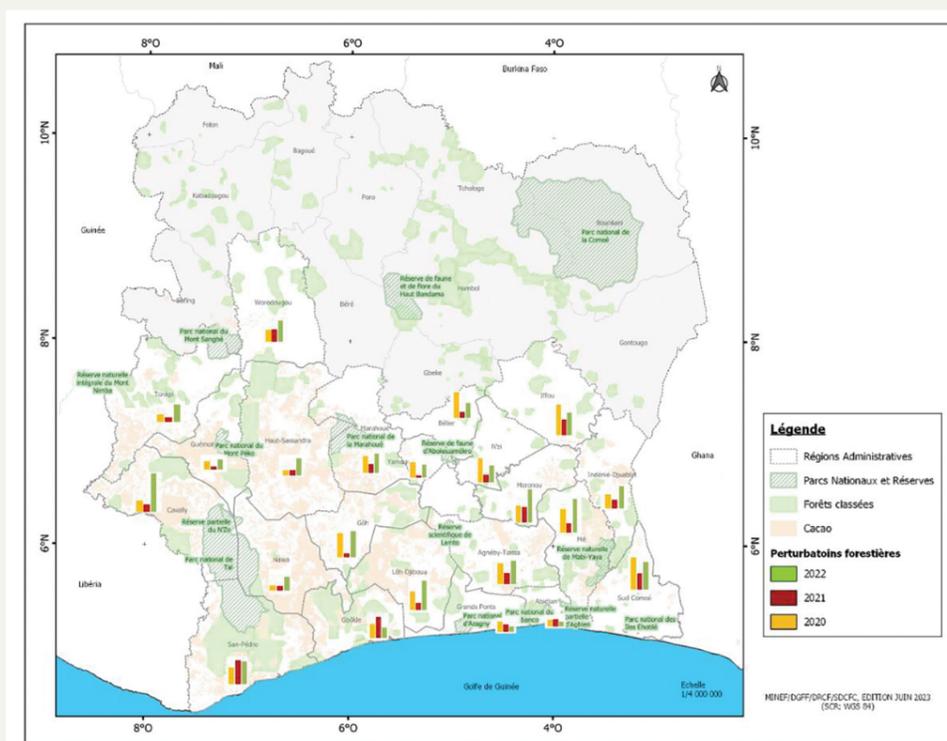


Figure 3. Evolution de la déforestation par zone de production du cacao en Côte d'Ivoire (2020 à 2022)

impliquant toutes les parties prenantes. Ainsi, par le biais de l'observation indépendante, qui s'entend d'une mission non régaliennne d'observation des activités forestières et agroforestières par la société civile, les informations crédibles et vérifiables sur la gestion forestière seront recueillies et partagées.

### Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable

La Côte d'Ivoire s'est dotée d'un cadre unique d'interventions pour tous les acteurs que constitue la Déclaration de politique et la Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable (SNCD). Cette déclaration a été adoptée au Conseil des Ministres du 30 mars 2022 afin d'adresser efficacement et de façon pragmatique, à l'horizon 2030, les questions liées à la durabilité économique, environnementale et sociale de la cacaoculture. Elle couvre trois (3) axes clés :

- L'amélioration des revenus des producteurs de cacao ;
- La lutte contre la déforestation du couvert forestier ivoirien, avec comme objectif le passage d'un taux de couverture forestière de 11% en 2015 à 20% d'ici à 2030 ;
- La lutte contre le travail des enfants dont l'objectif est d'éradiquer les pires formes de travail des enfants (PFTE) et le travail en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la cacaoculture en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025.

Pour créer un cadre d'adhésion participative, un Comité National pour le Cacao Durable (CNCD) a été créé par l'arrêté du Premier Ministre n°0379, du 30 mars 2022, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité Nationale pour la Mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour une Cacaoculture Durable (SNCD).

Ainsi, cette stratégie offre-t-elle un ancrage plus fort à l'ICF pour faciliter l'implémentation et le suivi des initiatives engagées en faveur de la protection et la restauration des forêts en Côte d'Ivoire.

## Investissements paysagers : partenariats public-privé

La Stratégie de Préservation, de Restauration et d'Extension Forestière (SPREF) fait une place de choix à la contribution du secteur privé pour la gestion des forêts. Afin de préserver, restaurer et étendre les forêts ivoiriennes en général et les forêts classées en particulier, le MINEF s'est engagé dans des partenariats avec des acteurs du secteur privé ivoirien. Dans cette perspective, des protocoles d'accord et des conventions ont été signés entre le MINEF et des entreprises pour l'appui à l'atteinte des objectifs au sein des forêts classées.

Cette collaboration a vu, en 2022, la validation de :

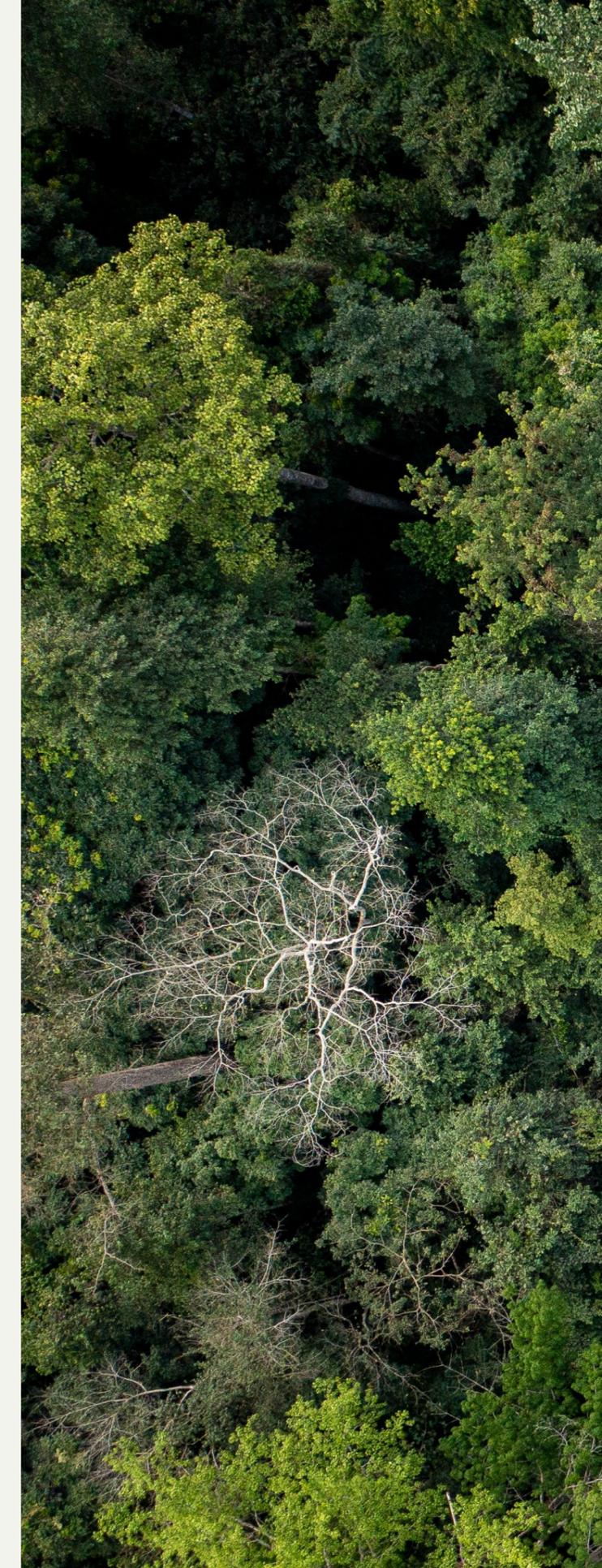
- Une convention de partenariat MINEF et AKATIA, pour la création, l'aménagement et la gestion d'un centre de sauvegarde des primates (sanctuaire) dans la forêt classée de Comoé 1 et d'un centre de sauvegarde de chimpanzés dans la forêt classée de Yapo-Abbé ;
- Un protocole d'accord avec Cargill WA pour la réhabilitation et la conservation de la FC de Dassioko ;
- Une convention avec AGRO-MAP pour la réhabilitation et la conservation des FC du Haut-Sassandra, de Gorké et de Goudi visant à valoriser les potentiels carbone et biodiversité des FC concernées ;
- Une Convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la conservation, la restauration et l'aménagement durable des FC.

D'autres initiatives paysagères ont permis de constater des efforts appréciables dans les régions de la Mé et de l'Agnéby-Tiassa. Grâce au projet « Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions » (PROMIRE), 163 ha de forêts ont été restaurées dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, de la Mé et du Sud. 834 ha de parcelles cacaoyères ont été converties en systèmes agroforestiers, dont 206 hectares réalisés avec le groupement féminin « la Fondation Marie-Esther ».

## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Dans le cadre de la phase de paiements basés sur les résultats du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire, le Programme de Réduction des Emissions (PRE) de gaz à effet de serre autour du Parc national de Taï est une première tentative de mise en œuvre à grande échelle de développement vert en République de Côte d'Ivoire et ce depuis 2020. La mise en œuvre du PRE autour du Parc National de Taï a permis de réduire la déforestation et augmenter la séquestration de carbone en mettant l'accès sur la gestion participative, inclusive et surtout incitative des espaces forestiers avec les communautés locales. En effet, les activités et sous-projets liés principalement à l'option stratégique « gestion durable des forêts classées et conservation des aires protégées et des forêts sacrées » induisent la prise en compte des communautés locales riveraines, exploitantes ou propriétaires des ressources naturelles concernées. Ainsi, cette approche privilégie une gestion inclusive et participative de toutes les parties prenantes, qui permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation des forêts et par conséquent sur la réduction des émissions de GES. En effet, les résultats évalués sur la période 2020-2021 indiquent une réduction des émissions d'environ 7 millions de tCO<sub>2</sub>eq.

L'ensemble des projets initiés visent à valoriser les potentiels carbone et biodiversité de la zone de mise en œuvre incluant plantations agroforestières, réserves naturelles et FC concernées.





## Production Durable, Agroforesterie et Traçabilité



## Production durable et agroforesterie

Afin de garantir à long terme la productivité du cacao, et ce, de façon durable et écologique, les membres signataires de l'ICF se sont engagés à produire « plus de cacao sur moins de terres ». Il s'agit de la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la productivité des plantations tout en développant la pratique de l'agroforesterie en culture du cacao pour une production optimale. L'agroforesterie du cacao a le potentiel de fournir de multiples avantages pour l'agriculteur et l'environnement. Contrairement au cacao planté en culture unique en plein soleil, un système agroforestier de cacao combine des cacaoyers, des espèces d'arbres non-cacaoyères et d'autres cultures agricoles (par exemple, des fruits, du bois, et/ou des noix) dans la même zone afin d'offrir des avantages environnementaux et économiques.

En 2022, le MINEF par le biais de ses structures décentralisées a participé à la conversion de 32 473 ha de parcelles de cacao en parcelles agroforestières.

En 2022, le secteur privé, quant à lui, a contribué à la transformation de 191 040 ha de parcelles de cacao en parcelles agroforestières. En outre, des formations accrues des cacaoculteurs se sont faites pour renforcer leur capacité et leur permettre de produire durablement. Elles ont permis de former 231 199 agriculteurs à la production de cacao climato-intelligent et de former 402 090 producteurs aux bonnes pratiques agricoles.

Au sein de l'ICF, les activités d'agroforesterie sont coordonnées par le Conseil du Café-Cacao, en étroite collaboration avec la WCF.

## Politiques agroforestières : La Norme ARS 1000 pour le cacao durable

Face aux défis de la durabilité du cacao, caractérisés en grande partie par la problématique du travail des enfants et de la déforestation en Côte d'Ivoire, la Côte d'Ivoire et le Ghana, dans le cadre de leur coopération ont, avec toutes les parties prenantes de la filière cacao, élaboré une Norme Africaine de la série ARS 1000, en s'appropriant la norme internationale ISO 34101.

La norme ARS 1000 pour le cacao durable a été approuvée et publiée le 15 juin 2021, sous les auspices de l'ARSO/TC 06, café, cacao, thé et produits connexes lors du 64ème Conseil de l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation à Kigali. Elle garantit un cadre permettant la production de fèves de cacao durable, fondé sur le principe de l'amélioration continue.

La Norme se décline en trois (3) parties, à savoir :

- **Partie 1 (ARS 1000-1) :** Exigences relatives aux Systèmes de Management des Producteurs de cacao en tant qu'Entités/Groupes de Producteurs/Coopératives de Producteurs et à la Performance
- **Partie 2 (ARS 1000-2) :** Exigences relatives à la Qualité et à la Traçabilité du Cacao
- **Partie 3 (ARS 1000-3) :** Exigences relatives aux Systèmes de Certification du Cacao

Après l'adoption de la Norme ARS 1000, il revenait à chaque pays membre de l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation de la mettre en œuvre en l'adaptant à son contexte et spécificité. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, plusieurs actions ont été menées et des résultats en rapport avec la phase préparatoire à la mise en œuvre de la Norme ARS 1000 sont déjà acquis. Il s'agit notamment de :

- La prise du Décret N°202-393 du 08 juin 2022, réglementant la mise en œuvre de la Norme ARS 1000 pour le cacao durable et rendant **la norme d'application obligatoire**. Ce décret indique un délai de vingt-quatre (24) mois pour la mise en conformité avec les normes de la production nationale de cacao ;
- L'élaboration et la validation de façon consensuelle par l'ensemble des acteurs de la filière du Guide d'Opérationnalité pertinent adapté, traduisant les spécificités applicables à la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre de la Norme ARS 1000 dans la cacaoculture ;
- L'élaboration et la validation de documents techniques associés au Guide d'opérationnalité :
  1. Le Guide des techniques en matière d'agroforesterie ;
  2. Le Guide de formation des Techniciens agricoles et des Producteurs en matière de production de fèves de cacao satisfaisant aux exigences des piliers

économique, social et environnemental de la durabilité ;

3. La réalisation des études sur les coûts initiaux de certification dont les résultats ont permis d'élaborer des documents techniques pratiques à la mise en œuvre de la norme ARS 1000 ;

Le document projet de la phase pilote est en cours de validation ; cette dernière étape marquera le démarrage de la mise en œuvre de la Norme en Côte d'Ivoire.

## Contribution du Conseil Café-Cacao à la reforestation en Côte d'Ivoire

L'objectif visé par Le Conseil du Café-cacao à travers sa stratégie de contribution à la reforestation est d'accroître la résilience de la caféiculture et la cacaoculture dans le contexte forestier actuel, pour la durabilité de la production et le bien-être des communautés de producteurs. A cet effet, les interventions s'articulent autour des trois principaux axes suivants:

- L'optimisation de l'ensemble des actions de promotion de l'agroforesterie initiées dans la filière café-cacao à travers la coordination des actions de promotion de l'agroforesterie des partenaires dans la filière café-cacao
- La promotion de systèmes agroforestiers en culture du café et du cacao par le renforcement de la sensibilisation, l'éducation et la formation des producteurs et des acteurs du milieu rural, des appuis aux producteurs pour l'installation de systèmes agroforestiers dans leurs plantations ainsi que la collaboration avec la recherche afin de déterminer de manière participative et documenter les normes techniques en la matière et d'assurer un renforcement continu.
- Le renforcement des actions de reboisement déjà initiées par le Conseil du Café-Cacao et l'encouragement des reboisements individuels et communautaires dans les zones de production.

Dans ce cadre, un accompagnement des producteurs de cacao pour la mise en conformité de leurs parcelles à la Norme ARS 1000 est fourni. Ces derniers bénéficient d'un renforcement de capacités techniques et de plants d'arbres

d'essences forestières. En 2022, les actions d'accompagnement des producteurs ont permis le planting de 4 145 589 plants d'arbres dans les zones de production de cacao.

A terme, toutes les plantations de cacao en Côte d'Ivoire devront être transformées en systèmes agroforestiers répondant aux exigences de la Norme ARS 1000. Les techniques agroforestières sont désormais partie intégrante du système de culture du cacao en Côte d'Ivoire.

## Traçabilité

Dans le cadre de l'ICF, la Côte d'Ivoire a entamé la mise en place d'un système national de traçabilité unifié.

Ce système permettra de vérifier l'origine du cacao qui fera l'objet d'exportation sur le marché international, mais aussi de se conformer aux exigences de la nouvelle réglementation européenne (RDUE). Ce projet est conduit par le Conseil du Café-Cacao.

D'autre part en 2022, les entreprises signataires de l'ICF ont cartographié 567 264 parcelles de cacao et ont procédé à l'évaluation des risques de déforestation sur 2 078 338 ha de parcelles de la chaîne d'approvisionnement direct de cacao, leur permettant ainsi d'atteindre 85% de traçabilité dans leurs chaînes d'approvisionnement direct du cacao.

Ce projet est un pilier clé pour l'opérationnalisation du Règlement de l'Union Européenne relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union ainsi qu'à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits dérivés associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, adopté en 2022. Ce règlement vise à minimiser le risque de déforestation et de dégradation des forêts associées aux produits importés dans l'Union européenne ou exportés depuis celle-ci.





## Engagement Communautaire et Inclusion Sociale



En 2022, afin d'assurer une inclusion sociale et une participation communautaire, le MINEF a organisé un atelier de sensibilisation des chefs coutumiers. L'objectif de cette sensibilisation était de réitérer le rôle crucial des garants des coutumes pour la réussite d'une inclusion sociale au sein des communautés villageoises. Aussi, le MINEF par son projet « Femmes & Forêts », visant à impliquer et mettre au cœur de la marche à la reforestation du couvert forestier, a, avec une association de femmes, réalisé une parcelle de 2ha en agroforesterie et a mis en œuvre une activité génératrice de revenu (AGR) pour celles-ci.

De son côté, le secteur privé a initié des programmes permettant à 81 628 personnes de bénéficier d'activités génératrices de revenus. Il a permis également la création de 6 395 groupes d'épargne et de crédit regroupant 162 936 personnes. Au sein d'initiatives d'engagement des communautés et de gestion participative pour la restauration et la protection des forêts, 416 communautés ont été impliquées dans des programmes actifs du secteur privé. Aussi, dans cette perspective d'inclusion sociale, d'une part 92 489 femmes ont été associées à des projets et activités d'autonomisation des femmes et d'autre part 15 576 jeunes (15-35 ans) ont participé à des projets et activités axés sur les jeunes. 6 146 ha de forêt ont été restaurés et protégés par les communautés avec des programmes de restauration et protection de forêts initiés.

Du côté des initiatives partenaires, le projet PROMIRE a permis de faciliter la création d'une coopérative féminine de production de cacao conventionnel dans la Région de La Mé et la mise en place de 15 comités d'élaboration de Plans de développement locaux avec une représentativité de plus de 30% de femmes.



## GOVERNANCE DE L'ICF EN 2022

### Rappel des principales décisions du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, organe d'orientation stratégique et de décision de l'Initiative Cacao et Forêts, est présidé par le Ministre des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire.

Son mandat de ce Comité est de :

- Donner les orientations stratégiques et impulser une dynamique pour le fonctionnement des structures mises en place par le CAC ;
- Valider les propositions faites par le Comité Technique ;
- Garantir la gouvernance du Cadre d'Action Commune.

En 2022, le Comité de Pilotage s'est réuni deux fois, en mars et en décembre 2022. Ces réunions ont permis d'aboutir à la sélection des forêts et paysages prioritaires de l'ICF, d'approuver le plan d'action 2022-2025 de l'ICF, ainsi que les priorités de l'année 2023 pour l'initiative.

### Echanges Ghana - Côte d'Ivoire

Dans l'objectif de permettre aux secrétariats de l'ICF des deux pays d'élaborer des stratégies sur la manière d'inciter les signataires à intensifier leurs actions et de tenir les signataires responsables de la mise en œuvre des plans de la deuxième phase afin de respecter leurs engagements, une réunion d'échanges entre les secrétariats de l'ICF de la Côte d'Ivoire et du Ghana a été organisée. Elle a permis aux membres des deux secrétariats de l'ICF de partager des idées sur des sujets clés et d'identifier les pistes de collaboration en 2023. Parmi les sujets abordés lors ces discussions figurent les suivants : (i) Comment les secrétariats peuvent-ils promouvoir efficacement la collaboration public-privé pour de la préservation et de la restauration des forêts et favoriser le déploiement des plans d'action nationaux et des plans d'action individuels des entreprises, en mettant l'accent sur l'action collective et les approches paysagères ; (ii) quelles approches à mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité et l'efficience des secrétariats nationaux, et (iii) les politiques et réglementations nationales, régionales et internationales applicables aux signataires de l'ICF



## Participation de l'ICF à la COP 27

La 27<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP 27) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui s'est tenue à Sharm el Sheikh, en Egypte, en novembre 2022 cristallisait les attentes des pays africains. Au cours de celle-ci, l'ICF a organisé un panel de haut niveau dans le pavillon du Ghana le 10 novembre 2022, qui a attiré un public très hétéroclite.

Cet événement avait pour objectif de catalyser l'engagement et la collaboration avec la communauté internationale afin d'accélérer et d'amplifier l'impact de l'Initiative Cacao et Forêts en Côte d'Ivoire et au Ghana. Cet événement a réuni plusieurs dignitaires de haut rang, dont Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts.

Monsieur Laurent TCHAGBA a présenté l'alignement de l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) sur les priorités nationales de la Côte d'Ivoire, notamment sa contribution à l'objectif de 20 % de couverture forestière nationale à atteindre à l'horizon 2030. Il a insisté sur la contribution de l'ICF à la réalisation de l'engagement climatique de la Côte d'Ivoire. En effet, l'Initiative Cacao et Forêts dont l'objectif principal est de réduire la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao, à préserver et restaurer les forêts, représente une opportunité majeure pour l'ensemble des parties prenantes du secteur du cacao, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Côte d'Ivoire. Le Ministre des Eaux et Forêts a également indiqué les attentes de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Communauté internationale en matière de lutte contre la déforestation ; à savoir : la mobilisation des ressources techniques et financières (les besoins sont importants : environ 1 milliard d'euros pour la SPREF) ; la facilitation de l'accès aux mécanismes de financement innovants, y compris les financements liés au carbone ; l'accompagnement de la Côte d'Ivoire à la mise en conformité avec les Règlements (Union européenne, Royaume-Uni) en cours d'adoption sur la déforestation importée..



### LAURENT TCHAGBA, MINISTRE DES EAUX ET FORETS, COTE D'IVOIRE

“En travaillant ensemble à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les effets des changements climatiques, nous devons inscrire la production du cacao et la protection des forêts dans un cadre législatif adéquat et établir des partenariats qui capitalisent sur les politiques existantes d'autres domaines politiques tels que le travail, l'agriculture et l'environnement”.

Samuel JINAPOR, Ministre des Terres et des Ressources Naturelles du Ghana, a souligné que la valeur du cacao en tant que produit, est plus qu'une culture de rente ou un produit commercial pour le Ghana. Abordant les progrès de l'ICF au Ghana, il a indiqué que le pays avait progressé dans la restauration des terres forestières dégradées et dans la réduction de la déforestation de 13 % en 2021. Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la plantation d'arbres, à la sensibilisation au paysage, à l'agriculture intelligente face au climat, à la traçabilité du cacao et au développement d'un système de suivi national.

### SAMUEL ABU JINAPOR, MINISTRE DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES, GHANA

“J'invite les signataires à s'engager dans la mise en œuvre effective de la deuxième phase de l'ICF, afin que les agriculteurs tirent un réel bénéfice de ce secteur que je qualifie “d'industrie d'un milliard de dollars”. Cela motivera les agriculteurs à utiliser des pratiques agricoles durables. J'appelle les signataires de l'ICF à se pencher sur la question de la fixation du prix du cacao. La culture du cacao peut et doit être pratiquée de manière durable et le partenariat sera essentiel pour y parvenir”.

Aussi, les partenaires de l'ICF ont souligné l'importance de la coopération entre les secteurs public et privé pour le succès de l'ICF, et la nécessité pour les entreprises d'aborder la question de la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement et de mettre à jour leurs engagements “net zéro” pour intégrer l'approvisionnement en cacao sans déforestation. Rob Cameron, Vice-Président et Responsable mondial des affaires publiques chez Nestlé, a décrit une approche reposant sur trois piliers pour atteindre l'objectif net zéro :

1. adopter un paysage utilisant une approche positive de la forêt ; ne pas se contenter de mettre fin à la déforestation, mais investir dans la reforestation ;
2. assurer la régénération des terres agricoles et
3. assurer une transition durable en travaillant avec les agriculteurs.

Les présentations successives de Chris Vincent, Président de la Fondation Mondiale du Cacao, et de Janet Rogan, Ambassadrice de la COP du Royaume-Uni pour l'Afrique, ont mis en évidence les avantages de collaboration multipartite au sein de l'ICF et la manière dont le gouvernement britannique travaillait avec les entreprises pour atteindre les objectifs de l'ICF, en formant 50 000 agriculteurs à la production durable de cacao.

Le PDG d'IDH, Daan Wensing, a conclu en assurant que d'autres grands pays producteurs de cacao souhaitaient rejoindre l'ICF, renforçant ainsi l'impact

de la collaboration que l'ICF peut avoir. À l'aube de la deuxième phase de l'initiative, les signataires que sont l'industrie et les gouvernements ont fait preuve d'un engagement fort pour atteindre les objectifs de l'ICF et garantir son succès. Les entreprises signataires de l'ICF élaborent actuellement leurs plans d'action pour la prochaine phase, en accord avec les priorités gouvernementales, en mettant davantage l'accent sur le co-investissement et l'action collective en faveur de la conservation et de la restauration des paysages prioritaires.



## Stratégie de communication

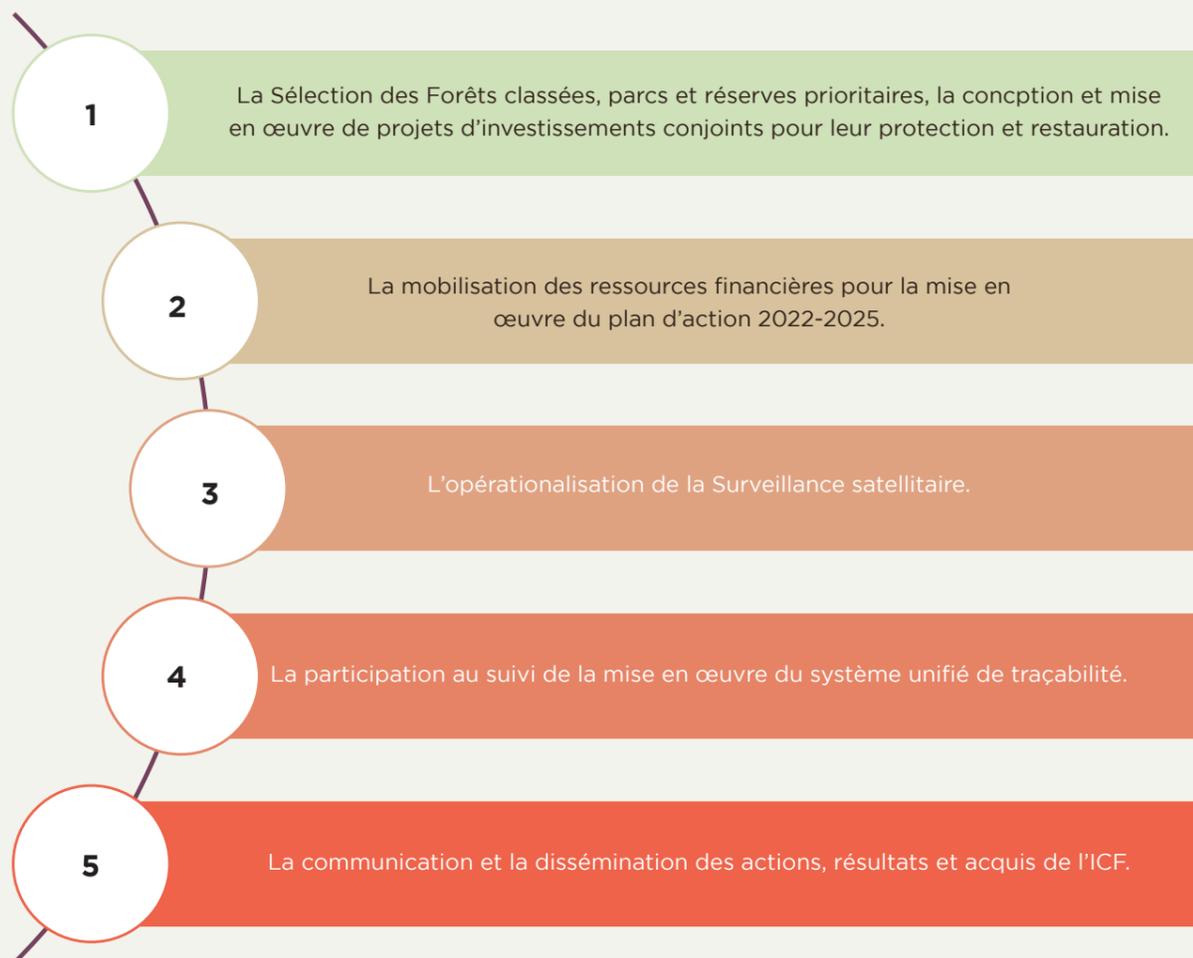
Pour accompagner le Plan d'action 2022-2025, une stratégie de communication a été élaborée pour couvrir les activités menées à la fois au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Cette stratégie définit les objectifs de communication visés, les publics cibles, les messages clés, les outils de communication et les actions à mettre en place.

Dans ce sens, le site web pour l'ICF en Côte d'Ivoire <https://initiativecacaofores.ci/>, qui sert de vitrine aux activités de l'initiative dans le pays, a été réactivé.

# PRIORITES DE L'ICF POUR L'ANNEE 2023

Le Comité de Pilotage du 01 décembre 2022 a permis de valider les priorités ci-dessous pour l'ICF en 2023.



## CONCLUSION

La seconde phase de l'Initiative Cacao et Forêts, débutée sous de nouvelles perspectives, vise à la concrétisation des acquis de la première et à l'opérationnalisation des initiatives entreprises conformément au plan d'actions 2022-2025. Elle est surtout consacrée à la réalisation d'actions concrètes sur le terrain, aussi bien dans le domaine rural, que dans les espaces forestiers protégés (forêts classées, parcs nationaux et réserves naturelles), et nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières. C'est d'ailleurs dans ce cadre que les signataires de l'ICF ont initié des actions individuelles et ont commencé à développer des partenariats publics-privés pour la gestion durable des forêts.

La mise en œuvre effective du plan d'action 2022-2025 passe par le renforcement de la collaboration des différentes parties prenantes sur des défis majeurs, tels que la mise en œuvre d'un système national de suivi des forêts et d'un système de traçabilité unifié et l'action collective pour la conservation, la restauration et la gestion durable des paysages forestiers prioritaires.

Les progrès réalisés par les signataires au cours de l'année 2022 et le renouvellement de leurs engagements à travers la définition de ce nouveau plan démontrent de leur volonté d'atteindre les objectifs qu'il se sont fixés dans le cadre d'action commune de l'ICF, à savoir celui d'une production du cacao qui est dissociée de la déforestation, tout en œuvrant pour la restauration du couvert forestier national et l'amélioration des conditions de vie des producteurs.



# Initiative Cacao et Forêts



World Cocoa  
Foundation



**idh**  
transforming markets



Ministry of Foreign Affairs



**MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS  
OF DENMARK**  
*Danida*